

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| Herausgeber: | Société fribourgeoise d'éducation |
| Band: | 31 (1902) |
| Heft: | 7 |
| Rubrik: | Correspondance |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCE

Echos des conférences

On nous écrit de Lens-Montana (Valais) :

Le 6 mars, les instituteurs du district de Sierre étaient réunis pour leur conférence annuelle, à Corin, petit hameau perdu au sein d'un riant vignoble et assis aux premiers contreforts de la montagne.

A dix heures, la cloche nous invite à la maison d'école pour notre séance pédagogique. Grâce au temps magnifique et à la proximité de l'endroit, notre modeste fête fut rehaussée par la présence d'un grand nombre de membres honoraires.

Saluons d'abord l'arrivée de l'insatigable ami des instituteurs, M. le directeur Lamon. A part lui, MM. Allet, vice-président, de Sion ; F. Giroud, président de la *Société valaisanne d'Education* ; V. Eggs, secrétaire au Département de l'Instruction publique ; le chanoine J. Gross, assistant de Lens, et plusieurs autres membres de commissions scolaires, ainsi que les autorités civile et ecclésiastique de Montana.

Après la prière, notre nouvel inspecteur, M. l'abbé Dr de Courten, curé de Venthône, nous rappelle que le Grand Conseil — à qui nous devons un reconnaissant merci — a voté, en premiers débats, une loi améliorant notre position matérielle. Mais il nous avertit que si le pays s'impose de nouvelles charges en notre faveur, il faut que nous sachions montrer notre reconnaissance en redoublant de zèle et de dévouement. Il évoque ensuite le souvenir de notre regretté collègue, M. Cyp. Perruchoud, dont tous nous déplorons la fin pré-maturée. L'assemblée se lève en signe de deuil.

L'appel nominal constate l'absence de quelques instituteurs qui se sont fait valablement excuser.

On procède ensuite à l'élection du bureau, qui fut composé de MM. D. Perruchoud, vice-président, et F. Rey, secrétaire.

Le rapport sur la dernière conférence valut à son auteur des éloges bien mérités.

Cinq instituteurs donnent ensuite lecture de leurs compositions. Chacun est convaincu de la nécessité d'une bonne lecture et de sa grande influence sur l'enseignement des autres branches du programme. Une longue discussion suit la lecture des travaux.

M. Giroud constate la bonne lecture de MM. les Instituteurs, mais recommande que l'on ne cherche pas trop à faire des phrases. Comme MM. Allet et Lamon, il encourage la création de bibliothèques scolaires et paroissiales, afin d'opposer les bonnes et saines lectures aux mauvais romans, aux mauvais journaux et aux brochures immorales ou antireligieuses qui, malheureusement, ne sont que trop répandus chez nous.

M. Lamon place la surveillance de ces bibliothèques dans les attributions de l'autorité ecclésiastique. Il nous adresse une recommandation qui n'est, certes, pas inutile : il désirerait que l'on prît plus de soins pour l'enseignement de la lecture, surtout dans les cours inférieurs.

Quelques membres expriment ensuite le vœu d'avoir en Valais

aussi, à l'exemple des autres cantons, un livre de lecture valaisan. Diverses opinions sont émises à ce sujet.

M. Gross propose d'ouvrir un concours avec primes afin d'obtenir de suite un bon livre de lecture pour le cours supérieur.

M. Giroud croit que la réalisation du vœu émis se heurte à de grandes difficultés. Il reconnaît cependant qu'il nous manque un livre de lecture pour les divisions supérieures.

M. Robyr ne désirerait pas multiplier les livres de lecture déjà trop nombreux.

Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il est nécessaire de remanier *l'Ami de l'Enfance* pour le cours inférieur; il faudrait, par exemple, y ajouter des vignettes explicatives, qui seraient d'une grande utilité.

En général, on demande l'élaboration d'un manuel de lecture à l'usage des divisions supérieures de nos écoles primaires.

Après quelques observations de M. l'Inspecteur, la discussion est close; puis, le règlement de la bibliothèque des instituteurs est adopté avec quelques modifications.

Sur la proposition de M. Vouardoux, instituteur, à Grimentz, la conférence vote à l'unanimité une vigoureuse protestation et un blâme sévère à l'adresse de ces écrivains qui s'acharnent à ridiculiser nos institutions scolaires et se plaisent à noircir, par d'infâmes calomnies, la réputation du clergé. Il est décidé de faire part de cette protestation à M. le Chef du Département de l'Instruction publique et à M. le Président de la Société valaisanne d'Education. Les Instituteurs déclarent, répudier toute solidarité avec des collègues qui ne rougissent pas de décrier ainsi les hauts pouvoirs de notre pays et ne reculent devant aucune infamie pour discréditer les membres les plus honorables du clergé valaisan.

M le directeur Lamon nous présente ensuite le tableau noir chargé de chiffres. Ce sont les résultats des examens de recrues de 1901 pour les communes de notre district. Ce fut, non sans douleur et humiliation, que nous pûmes nous convaincre que la lecture laissait encore beaucoup à désirer. Cette statistique nous engagea à prendre de bonnes résolutions pour l'avenir. Ainsi, chacun se proposa de vouer tous ses soins au bon enseignement de la lecture, cette partie essentielle de notre programme.

La prière d'usage termina la séance du matin. Elle avait été assez laborieuse. Aussi, lorsque M. le président Robyr nous invita gracieusement à venir faire honneur à la succulente « raclette » que la commune de Montana nous offrait, personne ne se fit tirer l'oreille pour accepter. Bien plus, au dire d'un de nos collègues, la fameuse verge de Moïse avait dû tomber par hasard à Corin, ce jour-là, pour aller frapper à la cave des magistrats de la localité; car on nous servit avec la raclette un excellent vin, produit du pays. MM. les Instituteurs y firent honneur.

MM. les Inspecteurs Lamon et Giroud ne purent malheureusement pas rester longtemps avec nous. Des affaires urgentes les rappelaient à Sion. Chacun regretta ce départ prématué. Mais, bientôt la gaieté revint, et, sous l'active direction de M. Allet, acclamé major de table, la série des toasts et des chants commença. M. l'inspecteur de Courten engagea les Instituteurs à être fidèles à leur devise inscrite sur la couverture du *Bulletin-Ecole*: Dieu, Patrie, Science, Dévouement. Ces quatre mots indiquent, nous dit-il, le but de notre mission: former des chrétiens et de bons citoyens, et les moyens d'arriver à

la réalisation de ce but : la science, l'étude et un dévouement qui ne marchande pas ses peines et ses travaux. Il nous rappelle ensuite que S. S. Léon XIII a célébré, ces jours-ci, le commencement de la 25^{me} année de son glorieux pontificat et nous engage à pousser un chaleureux vivat en l'honneur de ce Pontife prisonnier, mais honoré de tous. Il boit à la conservation de la foi catholique dans le Valais et à l'éducation chrétienne de la jeunesse, etc. M. Allet porte son vivat au véritable progrès. Beaucoup d'autres orateurs se font encore entendre. M. Pitteloud remercie les commissions scolaires de la sollicitude qu'elles ont pour nos écoles. M. Favre remercie les autorités de Montana pour leur cordiale réception.

Les chants, sous la direction de M. Favre, nommé *Kappelmeister*, se mêlent aux discours et aux toasts. Cependant, en si agréable société, les heures passent vite ; il faut songer au départ.

Avant de nous quitter, nous n'oublions pas de remercier chaleureusement la dévouée et laborieuse population de Montana-Corin et ses sympathiques magistrats. Chacun rapporta chez lui le plus agréable souvenir de cette conférence.

R. F., secrétaire.

Chronique scolaire

Confédération. — *Subventions scolaires.* — On se souvient que le Conseil national, dans la session du mois de décembre dernier, termina le débat sur les subventions scolaires en invitant le Conseil fédéral à présenter un nouveau projet basé sur une adjonction à l'article 27 de la Constitution. Aujourd'hui, l'organe officieux du Palais nous annonce que le Conseil fédéral ne répondra à cette invitation que pour le cas où la même proposition lui sera faite par le Conseil des Etats.

La question des subventions scolaires subira donc de ce fait un nouveau retard et ne figurera pas parmi les tractanda du Conseil national pour la session du printemps.

Berne. — *Ecole normale.* — Le Grand Conseil bernois s'est occupé dernièrement de la motion Dürrenmatt demandant : 1^o l'agrandissement de l'école normale de Hofwyl et, 2^o le retrait de l'ordonnance de M. Gobat instituant des bourses pour la formation gymnasiale des aspirants instituteurs. Cette motion a été adoptée à une grande majorité. Les députés campagnards surtout ne voyaient pas de bon œil la formation des instituteurs dans un milieu citadin et universitaire.

Université. — La Faculté de philosophie de l'Université de Berne vient de décerner à M. Etienne Equey, de Rueyres-Treyfayes, ancien instituteur fribourgeois, le diplôme de docteur avec la note *maxima cum laude*.